



Agence pour la
Simplification Administrative

Rue Ducale, 4
1000 Bruxelles

Plan d'action 2008

Approuvé par le Comité d'orientation du 17 mars 2008

TABLE DES MATIERES

Plan d'action 2008.....	1
1. Dossiers traités par l'ASA : Sources authentiques et collecte unique de données.....	4
1.0 Utilisation des sources authentiques - généralités.....	4
1.1 Registre national.....	4
1.2 Banque-Carrefour des Entreprises.....	4
1.3 Casier judiciaire central.....	5
2. Les données d'identification des entreprises.....	5
2.1 Création de sociétés en ligne par les notaires (e-Dépôt).....	5
2.2 Enregistrement des entrepreneurs du secteur de construction auprès des commissions provinciales.....	5
2.3 Diffusion du guide starters.....	6
2.4 Attestations marchés publics en remplacement des attestations demandées dans la procédure par flux électronique.....	6
2.5 Analyse du remplacement des attestations papier « employeurs » ONSS par des flux électroniques.....	7
2.6 Introduction des chèques-repas électroniques.....	7
2.7 Inscription des professions libérales dans la BCE.....	7
2.8 Certificats d'origine.....	7
2.9 Simplification des statistiques.....	7
2.10 Réutilisation des données publiques.....	8
3. Dossiers à l'étude.....	8
3.1 Sabam/rémunération équitable.....	8
3.2 Mandats au sein des sociétés et des entreprises.....	9
3.3 Inventaire et relèvement des seuils légaux de concordance électronique et facturation (e-ID).....	9
3.4 Réduction du délai exigé pour la vente d'un bien immobilier.....	9
3.5 Simplification du transfert d'un fonds de commerce.....	9
3.6 Procuration électronique pour transport de marchandises.....	9
3.7 Obligation de procuration en cas de remboursement de la TVA.....	9
3.8 Délai de conservation des factures.....	10
3.9 Procédure de demande de brevets.....	10
4. Dossiers internationaux avec impact national.....	10
4.0 Représentation officielle au niveau international.....	10
4.1 Programme d'action européen « simplification et meilleure réglementation ».....	10
4.2 Exécution de la Stratégie de Lisbonne à propos des entreprises débutantes.....	10
4.3 Implémentation de la « Directive Services ».....	10
4.4 OCDE – Peer review « meilleure réglementation ».....	11
5. Evaluation de la législation et amélioration de la réglementation.....	11
5.0 Général.....	11
5.1 Vers un test Kafka élargi ?.....	12
5.2 Examen de dossiers ponctuels.....	12
6. Mesure des charges administratives.....	12
6.1 Enquête biennale du Bureau Fédéral du Plan relative aux charges administratives.....	12
6.2 Modèle de mesure Kafka, c'est-à-dire le modèle SKM.....	12
6.3 La mesure, à la demande de l'OCDE d'une série d'obligations administratives relatives au transport de marchandises par route (certaines obligations sociales et fiscales spécifiques).....	12
7. Promotion et soutien à la simplification.....	13
7.1 Animation de réseaux.....	13
7.1.1 Réseau des agents de simplification.....	13
7.1.2 Plate-forme de concertation en matière de Simplification Administrative.....	13
7.1.3 Réseau « Réutilisation des données publiques ».....	13
7.2 Participation à des groupes de travail externes.....	13
7.2.1 La commission de coordination de la BCE.....	13
7.2.2 Le comité de coordination de la BCSS.....	13
7.2.3 Le Comité Economique Interministériel du SPF Economie.....	13
7.2.4 Les groupes de travail mis sur pied en exécution du protocole de coopération E-gov.....	13
7.2.5 Le groupe de travail mixte Modernisation de la Sécurité sociale.....	14
7.2.6 Divers groupes de travail concernant le portail www.belgium.be.....	14

7.2.7 Comité de qualité de la Banque-Carrefour des Entreprises	14
7.3 Communication	14
7.3.1 Site web www.simplification.be	14
7.3.2 Publications	14
7.4 Point de contact www.kafka.be	14
7.5 Organisation du Kafka-Award 2007-2008.....	14
8. Plan d'Action Fédéral Simplification.....	15
9. Avis ad-hoc	15

1. Dossiers traités par l'ASA : Sources authentiques et collecte unique de données

1.0 Utilisation des sources authentiques - généralités

Partant de l'expérience acquise dans le cadre des dossiers e-DEPOT (cfr point 2.1.) et Telemarc (cfr point 2.4.), des discussions furent engagées l'année passée avec Fedict afin de parvenir à une meilleure coordination et répartition des tâches pour mettre les données « sources authentiques » à disposition au niveau fédéral.

L'objectif étant de couler ces accords dans un protocole et de lancer en 2008, un certain nombre d'actions communes.

1.1 Registre national

Au sein du groupe pilote Only Once, il a été convenu d'attendre l'avènement du nouveau gouvernement avant de définir le programme. Outre la promotion de l'utilisation des données du registre national, les éléments suivants sont notamment avancés en guise de pistes éventuelles pour davantage de collaboration:

1. L'actualisation du plan d'action Only Once à l'occasion de l'élaboration d'un éventuel nouveau plan d'action fédéral pour la simplification.
2. L'analyse de la possibilité de réutiliser une "photo d'identité" d'e-ID dans le cadre de certaines procédures.
3. La participation au road show e-ID organisé par le SPF Intérieur, Institutions et population.
4. Réfléchir sur les fonctionnalités dont devront disposer les nouvelles e-ID.
5. Poursuivre les ateliers « e-ID ».
6. Poursuivre l'analyse de la mise en service d'un outil de type scoreboard intégrant les exigences du bureau de mesure.
7. Le lancement d'une action de communication commune (Intérieur, Fedict, ASA, Comex) axée sur les citoyens d'une part, pour ce qui est de l'utilisation de l'e-ID et sur les entreprises d'autre part, pour ce qui est de l'utilisation qu'elles peuvent en faire (cartes de clients, cartes de membre, hôtels, ...).
8. L'achèvement et le suivi des dossiers en cours concernant la simplification de la déclaration d'affiliation des travailleurs indépendants et le projet d'arrêté supprimant l'obligation de produire des extraits d'actes de naissance.

1.2 Banque-Carrefour des Entreprises

En 2008, la collaboration avec le SPF Economie relative à l'évolution future de la BCE se concentrera principalement sur les adaptations requises pour mettre en œuvre la directive services (cfr point 4.3.).

Points prioritaires :

1. L'intégration des catégories d'entreprises faisant actuellement défaut (professions libérales, ...).
2. La problématique de l'inscription obligatoire de toutes les unités d'établissement.
3. L'intégration des données de base de tous les types de licences et d'agrément au sein de la BCE.
4. L'analyse de la possibilité d'utiliser la BCE comme système de gestion de dossiers central dans le cadre du guichet unique.
5. L'extension de la BCE à tous les services publics, quel que soit le niveau de pouvoir, et l'éclaircissement de la situation des clones régionaux de la BCE.

En outre, les dossiers suivants, dossiers en cours, seront également finalisés :

1. La finalisation de l'analyse et de l'organisation d'un certain nombre de groupes de travail sur les "flux faillites" afin que soient formulées des propositions définitives en la matière.
2. La prolongation du soutien aux tableaux de bord BCE afin de garantir la qualité des données.
3. L'utilisation des données BCE dans le nouvel environnement FSB.

1.3 Casier judiciaire central

Le dossier nécessitant l'implication d'un nombre élevé de partenaires, allant des communes aux juridictions, au CJC, aux services ICT de Justice et de Fedict, l'intention est de recentrer le projet sur des priorités ayant quelques chances de progresser.

Les actions, mieux ciblées, seront planifiées à nouveau et des renforts de ressources seront attribués aux sous-projets génériques et e.a. :

- Attribution du RN dès le début de la condamnation par les juridictions et/ou les services de police;
- L'élaboration des connexions électroniques des juridictions vers le casier judiciaire central;
- L'amélioration de la qualité du fichier du CJC pour les données y figurant actuellement;
- La finalisation du projet d'arrêté royal autorisant les services désignés à accéder au CJC, par voie électronique.

L'expérience des années précédentes montre clairement que sans priorisation politique, aucun progrès significatif ne pourra être enregistré dans ce dossier.

2. Les données d'identification des entreprises

2.1 Création de sociétés en ligne par les notaires (e-Dépôt)

En 2008, l'attention se focalisera principalement, au sein du présent projet, sur :

1. La consolidation des résultats obtenus et la poursuite de la promotion de l'application auprès des bureaux de notaires qui ne l'utilisent pas encore.
2. La concrétisation du dépôt en ligne, de manière étalée, d'actes modificateurs, à commencer par la nomination de nouveaux mandataires.
3. L'intégration de ces applications dans un nouvel environnement générique, en exécution de l'accord de coopération susmentionné, conclu avec Fedict.

Il va sans dire que les composantes développées dans le cadre de ce projet seront désormais également affectées au développement de nouvelles applications pour les notaires ou d'autres groupes cible.

2.2 Enregistrement des entrepreneurs du secteur de construction auprès des commissions provinciales

L'ASA suivra de près ce dossier dans le cadre de l'application de la directive services.

Eu égard à la législation actuelle, le fait d'être enregistré ou non a comme seule conséquence que l'on applique 6 ou 21% de TVA.

Reste à savoir si cette procédure résistera aux critères repris dans la directive services pour l'enregistrement et les agréments.

Ce contrôle et une décision politique s'imposent avant d'engendrer des coûts d'informatisation supplémentaires pour ce dossier.

Pour cette même raison, la production d'une attestation électronique a été suspendue dans le projet marché public (Telemarc).

2.3 Diffusion du guide starters

A la fin de l'année dernière, il a été décidé de mettre ce guide à disposition, sous sa forme électronique, par le biais du site web www.simplification.be, et ce en format PDF.

Il faut encore adapter les textes qui étaient originellement destinés à un environnement html. Ces adaptations sont actuellement en voie d'exécution.

2.4 Attestations marchés publics en remplacement des attestations demandées dans la procédure par flux électroniques

Restent à mettre en ligne les **renseignements / documents** suivants :

A) Pour les services fédéraux deux nouvelles attestations seront **prioritisées** :

- Dettes fiscales
- Agrément des entrepreneurs

Le projet s'inscrit dans la démarche globale en usage dans les sous projets précédents :

- volet organisationnel (schéma –planning de projet –test des applications, ...);
- volet informatique y compris les changements de version de l'outil de communication digiflow (2.5 disponible au 1^{er} mars 08);
- volet juridique, y compris le respect des règles régissant les données personnelles;
- volet surveillance des utilisateurs et de mesure de la charge administrative des entreprises ;
- volet formation et communication y compris rédaction et vérification de manuels, FAQ'S, (version 2.5 en 2 langues, communication aux services utilisateurs, ...).

B) Nonobstant la concomitance de la mise à disposition des données pour les régions et les communautés, une information et une concertation spécifique se dérouleront dans le cadre du CCSA (du 10 décembre 2003).

2. Extension aux **pouvoirs locaux**.

Il y a lieu de le systématiser dans les trois régions du pays sur une base analogue, de sorte que les entreprises ne soient confrontées qu'à une procédure unique à terme.

Un groupe spécifiquement dédié à ce sujet, sera mis sur pied par régions et globalisé ensuite dont la composition inclura les interlocuteurs désignés par les régions.

3. **Surveillance** permanente et encouragement à l'utilisation des consultations électroniques en vue d'une simplification significative.

4. Communication vers les entreprises (ASA) soit après la mise en production des dettes fiscales, soit lors d'une accession d'un nombre de communes significatif dans les trois régions.

2.5 Analyse du remplacement des attestations papier « employeurs » ONSS par des flux électroniques

Suivi ultérieur de la réalisation de ce projet et une fois réalisé, mesure des effets de celui-ci via le modèle de mesure.

L'ASA fera un état de la situation de ses projets conjointement avec les dossiers du groupe de modernisation de la sécurité sociale.

2.6 Introduction des chèques-repas électroniques

En guise de préparation du débat politique ultérieur, l'ASA suggère de finaliser ce "book of rules" et les conditions d'agrément pour les éditeurs de chèques-repas tout en attachant une attention particulière aux points litigieux soulevés par les différents organes d'avis.

Ce dossier technique pourrait être finalisé durant le premier trimestre de l'année 2008.

2.7 Inscription des professions libérales dans la BCE

Ce dossier devra trouver une solution définitive en 2008. L'ASA insistera auprès du SPF Economie pour qu'il réactive le dossier.

L'inscription des professions libérales dans la BCE est d'ailleurs également nécessaire et liée à l'exécution de la Directive Services.

Un certain nombre de professions libérales tombent en définitive sous le champ d'application de la Directive Services, ce qui implique que l'inscription de cette profession libérale devra se faire par le biais du guichet unique choisi.

Il est primordial que l'inscription des professions libérales dans la BCE n'entraîne pas d'obligation administrative supplémentaire sauf s'il y a des avantages pour les intéressés.

2.8 Certificats d'origine

On demandera aux Chambres de Commerce une actualisation à propos de l'implémentation du projet « demande online des certificats d'origine ».

Sur cette base, une note sera préparée dans le courant du premier trimestre 2008 pour le Comité d'orientation avec d'une part, le statut des initiatives de simplification et d'autre part les résultats de la mesures de charges administratives exécutées.

2.9 Simplification des statistiques

En premier lieu, il convient d'exécuter les propositions avalisées l'année dernière par le Conseil supérieur de statistique et le Comité d'Orientation de l'ASA.

Dans l'intervalle, la DGSEI a reçu l'avis du Conseil d'Etat relatif aux projets d'arrêtés préparés pour Prodcom, le recensement agricole et la suppression des statistiques céréalières. Ces arrêtés pourront également être soumis à la signature du ministre compétent dans les semaines à venir.

La décision relative à l'enquête de structure n'a pas encore été soumise au Conseil d'Etat vu qu'il y a lieu, dans le cadre de ce dossier, de prendre en considération un certain nombre de nouvelles dispositions européennes.

Outre l'opérationnalisation de ces propositions, l'ASA suggère de poursuivre la coopération avec la DGSEI pour ce qui est des éléments ci-après :

1. La finalisation du rapport de l'enquête de structure de la rémunération et sur les coûts salariaux.
2. Le lancement d'un projet similaire relatif à une série d'autres obligations statistiques à définir ultérieurement.
3. L'analyse et le développement, le cas échéant, d'un nouveau système de collecte convivial, destiné aux données statistiques. Il y a lieu d'y associer, à cet effet, les fournisseurs de logiciels d'entreprise.

Dans les semaines à venir, la DGSEI sera consultée à propos de la concrétisation de la coopération future.

2.10 Réutilisation des données publiques

Au-delà de la transposition juridique à compléter, la directive exige plus de transparence :

- Dans la communication des informations et des services détenteurs. Le *Comité de la Transparence* sera mis en place en février avec pour objectifs de construire une banque informatisée des références de données, commune aux services publics fédéraux, de recueillir les souhaits des utilisateurs et de prévenir d'éventuels conflits.
- Dans la justification des redevances réclamées aux entreprises réutilisatrices, (à traiter au sein d'un groupe de comptes publics).
- Dans les conditions de mise à disposition des informations publiques (faciliter l'accès, emploi de licences, ...).

Des efforts de standardisation des licences, des références seront poursuivis à tous les niveaux de pouvoirs.

L'ASA proposera des amendements dans les enceintes chargées de réviser la directive (révision officiellement prévue pour juin 2008).

L'ASA contribue aux réseaux européens d'échanges de bonnes pratiques et au groupe de l'OCDE sur les aspects économiques des informations publiques.

Les actes de la journée d'étude seront diffusés dans la première moitié de 2008.

3. Dossiers à l'étude

3.1 Sabam/rémunération équitable

Pour réactiver ce dossier, l'ASA propose de préparer une note, en collaboration avec les représentants des organisations patronales, qui sera ensuite soumise au groupe de travail du SPF Economie.

Le but final étant d'arriver à un flux unique pour la déclaration et le paiement au lieu des 2 canaux existants actuellement. Si on ne peut pas trouver de compromis sur une base volontaire entre les instances privées concernées, il faudra peut être envisager d'adapter le cadre légal existant dans ce sens.

3.2 Mandats au sein des sociétés et des entreprises

Durant le premier semestre 2008, l'ASA a planifié un certain nombre de discussions avec les gestionnaires des systèmes de mandats et leurs utilisateurs.

En concertation avec les services publics fédéraux ayant développé des systèmes de mandats pour les entreprises, l'ASA et Fedict procéderont à une analyse critique des avantages et inconvénients des systèmes proposés. Une discussion avec les autres niveaux de pouvoirs sera menée parallèlement.

En outre, les mandats exigés pour les B2B seront mis en carte durant le premier semestre 2008. Tout ceci doit permettre une mise en carte globale de la problématique et des solutions existantes et de proposer un modèle uniforme.

3.3 Inventaire et relèvement des seuils légaux de concordance électronique et facturation (e-ID)

Vu l'impact énorme que peut avoir le trafic électronique des documents et leur archivage sur l'ampleur des charges administratives des entreprises, l'ASA propose de réaliser en 2008 une étude en collaboration avec les fédérations patronales afin d'avoir une vue claire sur toutes les barrières existantes à ce jour aussi bien en matière légale que pratique.

3.4 Réduction du délai exigé pour la vente d'un bien immobilier

Actuellement, des discussions préparatoires sont en cours en vue de lancer ce projet dans le courant de 2008. Il s'agit ici d'un projet dans lequel plusieurs niveaux de pouvoirs des services publics sont impliqués et qui donc exigera, comme le projet e-Dépôt, une coordination horizontale forte.

La direction sera prise au sein d'un groupe de pilotage dans lequel toutes les parties concernées seront représentées.

3.5 Simplification du transfert d'un fonds de commerce

L'ASA souhaite lancer ce projet en 2008 :

- Phase 1 : analyse des données/attestations exigées;
- Phase 2 : examiner dans quelle mesure les flux e-gov existants (4^{ème} voie ou Digiflow) pourraient être réutilisés dans ce cadre;
- Phase 3 : analyse fonctionnelle du processus global.

3.6 Procoration électronique pour transport de marchandises

Un important programme de modernisation de l'environnement ICT est actuellement en cours au sein du SPF Mobilité. L'ASA prendra contact avec les services compétents afin de vérifier s'il est possible et dans quels délais d'y incorporer la base de données des autorisations requises les en informera ensuite le Comité d'Orientation.

3.7 Obligation de procoration en cas de remboursement de la TVA

En collaboration avec les services de la TVA, l'ASA étudiera comment la procédure de procoration pour remboursement peut être simplifiée. Elle y vérifiera plus particulièrement s'il n'est à cet effet pas possible de faire usage du numéro de compte enregistré auprès de la BCE.

3.8 Délai de conservation des factures

Ce dossier avait été introduit au cours de la législature précédente par le secrétariat d'Etat. L'ASA va continuer à étudier ce dossier, en collaboration avec des représentants des professions comptables, et formulera des propositions d'harmonisation des délais de conservation des pièces justificatives qui devront ensuite faire l'objet d'une concertation politique entre les différents ministres concernés.

3.9 Procédure de demande de brevets

L'ASA a déjà réalisé une pré-analyse et pris contact avec le service concerné. Le résultat de cette enquête sera communiqué au Comité d'Orientation. L'intervention de l'ASA en 2008 se limitera au suivi des projets prévus par le service compétent.

4. Dossiers internationaux avec impact national

4.0 Représentation officielle au niveau international

Assurer la continuité et comme par le passé, veiller à ce que les efforts soutenus par la Belgique sur le plan de la simplification administrative reçoivent la reconnaissance internationale méritée.

4.1 Programme d'action européen « simplification et meilleure réglementation »

Simplification et meilleure réglementation sont à nouveau à l'agenda du prochain Conseil européen de Printemps. Pour ce faire, il faudra en concertation avec tous les niveaux de pouvoirs, préparer un point de vue belge. Selon toute probabilité, la Commission va à nouveau insister sur le constat d'un objectif quantitatif pour chaque état membre.

4.2 Exécution de la Stratégie de Lisbonne à propos des entreprises débutantes

La Commission européenne semble vouloir établir de nouvelles lignes directrices. Celles-ci se traduiront vraisemblablement par de nouveaux objectifs communs qui seront soumis pour approbation lors du prochain Sommet de 2008.

Actions prévues :

- Entamer la concertation avec le SPF Justice et la fédération du notariat afin d'examiner la possibilité de réduire les frais de lancement d'une entreprise et, éventuellement, de supprimer l'obligation de déposer un plan financier (formule SPRL-light à élaborer?).
- Poursuivre, en collaboration avec tous les niveaux de pouvoir, les efforts consentis pour réduire, via l'application de techniques de simplification, la durée des procédures spécifiques.
- Préparer une note à l'attention du Premier Ministre afin d'obtenir, lors du prochain Sommet, la suppression définitive, du benchmark, des procédures exécutant la politique environnementale.

4.3 Implémentation de la « Directive Services »

L'ASA envisage toujours de faire office de moteur pour ce qui est des aspects de la simplification de la directive services. Et ce, en étroite collaboration avec Fedict et les services homologues des autres niveaux de pouvoir.

Concrètement, vous trouverez ci-après les actions prévues à court terme :

- La poursuite du road show.
- La validation et la finalisation du rapport de synthèse "use case Hôtel-restaurant" ainsi que la préparation d'une nouvelle "use case Architect".
- L'achèvement du recensement.
- La préparation de la note martyre sur la concrétisation du guichet unique.
- La rédaction d'une note d'orientation relative à l'implémentation du chapitre II sur la base de discussions et la prise de décisions au sein du groupe de travail mixte (stratégie, modèle d'organisation, suivi de projets, estimation des moyens requis, ...).

A plus ou moins long terme :

- L'encadrement des actions concrètes de simplifications juridiques.
- Le soutien de Fedict en matière d'implémentation technique.
- Le soutien de Comex en matière d'information.
- Le suivi de la mise en œuvre du plan d'implémentation global.

En outre, l'ASA soutiendra évidemment la trajectoire de prise de décision politique en préparant les notes à l'attention du Conseil des Ministres.

4.4 OCDE – Peer review « meilleure réglementation »

Parallèlement aux activités au sein des groupes de l'OCDE, l'Union européenne et l'OCDE procèderont à un examen de la Belgique sous l'angle des aspects généraux de la gestion de la réglementation - sans passage en revue des politiques sectorielles - (RIA, risque, règles alternatives, simplification, consultation, transparence, mesure et évaluation, ...), dans la 2^{ème} moitié de 2008.

Un travail pragmatique et ciblé de documentation sera entrepris préalablement avec des experts d'horizons variés (universitaires, partenaires sociaux et intermédiaires -entreprises et société civile,- etc).

La participation des entités fédérées est indispensable. Une concertation étroite avec les autres niveaux de pouvoirs est menée afin de recueillir les informations objectives directement à leur source et de procéder à une évaluation conjointe du travail des experts de l'OCDE.

5. Evaluation de la législation et amélioration de la réglementation

5.0 Général

Une note est en préparation à l'intention du ministre concernant le lancement d'un « programme fédéral meilleure réglementation ».

Ce programme comportera des éléments aussi bien ex-ante que ex-post qui auront comme objectif d'établir une amélioration structurelle et durable de la législation.

Plus concrètement, ce programme comportera des propositions concernant :

- Les principes de base d'une meilleure réglementation ;
- L'évolution vers un test d'impact unique au lieu des différents tests existants et planifiés ;
- L'exécution d'un certain nombre d'études au sujet de l'utilisation d'alternatives à la réglementation et la manière dont est organisée la consultation, la gestion du risque ;
- L'élagage de réglementations fédérales existantes (arrêtés implicitement abrogés et réglementation devenue désuète et superflue) ;
- L'établissement d'une collaboration avec la Commission Evaluation de la législation au Parlement ;
- La préparation d'un programme de formation « meilleure réglementation » en collaboration avec l'IFA.

L'accompagnement de ce programme sera confié à un groupe de conseillers composé de représentants du monde juridique et scientifique.

5.1 Vers un test Kafka élargi ?

Voir objectifs supra (deuxième énumération).

5.2 Examen de dossiers ponctuels

Cette action va se poursuivre en 2008. Dès que l'ASA reçoit un message concernant une réglementation qui n'est plus appliquée ou qui est devenue superflue, des notes seront soumises au Comité d'orientation avec des propositions d'adaptation et ou d'abrogation.

6. Mesure des charges administratives

6.1 Enquête biennale du Bureau Fédéral du Plan relative aux charges administratives

Une analyse des résultats quantitatifs et qualitatifs sur toute la période 2000/2007 permettra de dégager des tendances et de tirer des conclusions quant aux efforts prioritaires que les services publics doivent faire.

Ces informations seront confrontées avec celles d'autres sources, telles les interviews d'entreprises, d'autres sondages, les messages du point Kafka afin de formuler de nouvelles propositions de simplifications ou d'en réactualiser certaines.

Enfin, l'ASA étudiera les causes probables des réponses plus négatives à propos du domaine réglementaire fiscal en collaboration avec les organisations professionnelles fiscalistes et experts comptables.

6.2 Modèle de mesure Kafka, c'est-à-dire le modèle SKM

En 2008, les activités suivantes sont déjà prévues :

- La finalisation des mesures des réalisations 2003-2007 d'ici la fin du mois de juin 2008 et, par la suite, l'actualisation de manière permanente des données et l'entretien de celles-ci.
- La poursuite de l'introduction de la méthodologie dans les différents services publics.
- La mise en œuvre des mesures ex ante.
- La poursuite du peaufinage de la méthodologie à l'aide du manuel européen, du manuel de l'OCDE et de l'application de la méthodologie dans les autres pays.
- L'étude et l'intégration des mesures réalisées par d'autres instances (cfr le projet de mesure européen, mesure de statistiques pour le compte de la FEB).
- Le développement d'un environnement de compte rendu permettant de tracer les progrès réalisés.
- La poursuite de la concertation avec les régions et les communautés sur la méthodologie et les éventuels projets de mesure communs.
- Le suivi des résultats du projet de mesure européen.

6.3 La mesure, à la demande de l'OCDE d'une série d'obligations administratives relatives au transport de marchandises par route (certaines obligations sociales et fiscales spécifiques)

L'ASA ne participera à d'autres exercices de RTS que si s'abstenir présente un risque, mais veillera à une amélioration de la méthode par les pays de l'OCDE le cas échéant.

Les recommandations concrètes du rapport belge en ce qui concerne l'extension des résultats des mesures pour un secteur à l'ensemble de la population des travailleurs ou des entreprises devront être mises à exécution cette année par le Bureau de mesure.

7. Promotion et soutien à la simplification

7.1 Animation de réseaux

7.1.1 Réseau des agents de simplification

Vu le besoin important d'informations concrètes de différents SPF, l'ASA poursuivra, en 2008 le chemin emprunté.

7.1.2 Plate-forme de concertation en matière de Simplification Administrative

Un nouveau programme d'actions est rédigé pour 2008 en concertation avec les entités fédérées. Certains dossiers sont des extensions des projets fédéraux aux entités fédérées.

7.1.3 Réseau « Réutilisation des données publiques »

- Le réseau des services publics ayant une mission de commercialiser des informations publiques sera officialisé dans le *Comité de transparence* (voir point 2.10).
- Le réseau interrégional servira également de relais pour diffuser toutes informations pertinentes quant à la révision éventuelle de la directive.

7.2 Participation à des groupes de travail externes

7.2.1 La commission de coordination de la BCE

Assurer la continuité.

7.2.2 Le comité de coordination de la BCSS

Assurer la participation.

7.2.3 Le Comité Economique Interministériel du SPF Economie

Assurer la continuité.

7.2.4 Les groupes de travail mis sur pied en exécution du protocole de coopération E-gov

L'année 2008 ne pourra que poursuivre dans cette voie de synergies entre simplification administrative et administration électronique entre tous les niveaux d'autorités.

Il sera veillé à ne pas multiplier les initiatives au risque de double emploi.

7.2.5 Le groupe de travail mixte Modernisation de la Sécurité sociale

L'ASA communiquera régulièrement sur l'avancement des projets menés dans ce groupe dont le mandat est prolongé et incitera à mesurer les effets de simplification des projets en cours ou aboutis.

7.2.6 Divers groupes de travail concernant le portail www.belgium.be

Assurer la continuité, particulièrement en ce qui concerne l'information à fournir en exécution du chapitre II de la directive services.

7.2.7 Comité de qualité de la Banque-Carrefour des Entreprises

Assurer la participation et communiquer aux autres niveaux de pouvoirs notamment les résultats.

7.3 Communication

7.3.1 Site web www.simplification.be

La publication du bulletin d'information électronique sera poursuivie.

Tenter de dégager une solution technique permettant d'intégrer le bulletin d'information dans le site web et développer le site web global avec plus de fluidité.

Intégration du "guide de simplification" dans le site (cfr 2.3.).

7.3.2 Publications

En 2008, l'ASA prévoit de publier :

1. Les actes de la journée d'étude concernant la réutilisation des données du secteur public.
2. Un certain nombre de brochures et de dépliants sur le fonctionnement et les missions dévolues à l'ASA, et ce, tant à l'attention des services publics que des entreprises.

7.4 Point de contact www.kafka.be

L'ASA suggère de profiler le point de contact www.kafka.be comme l'unique point de contact pour l'ensemble du pays, comme ce fut le cas lors de son lancement. En effet, dans la pratique, une part importante des entreprises et du public le perçoive ainsi. L'ASA assume dès lors le transfert des appels au niveau de pouvoir compétent.

Cette proposition a déjà fait l'objet d'une première concertation avec les entités fédérées. Le principe semble acquis. Les autres modalités doivent cependant encore être convenues.

Dès que les adaptations seront mises en œuvre, une nouvelle campagne d'information pourra être lancée, en concertation commune.

7.5 Organisation du Kafka-Award 2007-2008

La remise du second Kafka-Award est prévue pour juin 2008.

Echéancier détaillé 2008 :

- Le 01/2008 : lancement appel et site web.
- Le 14/04/2008 : date ultime pour l'envoi de candidatures.
- Le 05/2008 : délibérations du jury.

L'ASA se chargera notamment de fournir les renseignements, d'accueillir les candidatures et d'organiser les délibérations du jury.

8. Plan d'Action Fédéral Simplification

L'ASA suggère, comme elle l'a fait voici deux législatures, de demander à tous les ministres de déterminer leurs priorités en matière de simplification et de l'amélioration de la réglementation au sein de leurs domaines de politique. Sur la base de cette information, un nouveau plan d'action de simplification fédéral pourra être élaboré.

En outre, l'ASA continuera évidemment à se charger du classement des réalisations à l'échelle fédérale et tentera de parvenir à une collaboration plus structurée et de meilleure qualité avec tous les services publics fédéraux en matière d'actualisation des projets de simplification en cours.

9. Avis ad-hoc

L'ASA prolongera ce soutien à la demande du ministre de tutelle, du ministre de la Fonction publique et des entreprises publiques, à son initiative ou celle des services publics qui le sollicitent.

Afin d'être efficace et d'engranger des résultats, le passé démontre que mieux vaut poser cette question à un stade précoce.